



Avec Thélem assurances, vos enfants bénéficient d'un maximum de sécurité au quotidien.



Une protection multiactivité

Vos enfants sont ainsi couverts dans :

- **leurs activités scolaires** : trajet école-domicile, stages en entreprise, activités sportives, éducatives et récréatives.
- **leurs activités privées** : vacances, séjours à l'étranger, sport à titre amateur.



Des garanties complètes

Une garantie individuelle accidents élargie

- Une indemnité en cas de bris de lunettes
- École continue (frais de soutien scolaire)⁽¹⁾
- Des frais de recherche et de secours
- Un capital en cas de décès
- Des frais de transport médicalement justifiés (domicile - activités scolaires)

Un capital en cas d'invalidité permanente

- TI (taux d'invalidité) = de 1 à 5 %
- TI (taux d'invalidité) = de 6 à 33 %
- TI (taux d'invalidité) = de 34 à 65 %
- TI (taux d'invalidité) = de 66 à 100 %

La couverture des frais de soins

Nous prenons en charge jusqu'à 150 %⁽²⁾ du tarif de convention en cas d'accident.

La défense pénale et recours

Le remboursement des frais de défense de votre enfant responsable⁽³⁾ ou victime d'un accident avec un tiers.

La responsabilité civile

La prise en charge des dommages causés à un tiers par votre enfant.



3 formules au choix

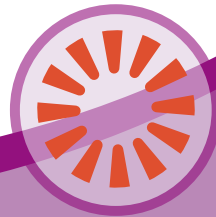
Vous offrant des garanties communes, ces 3 formules vous proposent des niveaux d'indemnisation différents.

	Formule A	Formule B	Formule C
- Une indemnité en cas de bris de lunettes	121 €	158 €	194 €
- École continue (frais de soutien scolaire) ⁽¹⁾	-	125 €/mois	200 €/mois d'interruption
- Des frais de recherche et de secours	1 000 €	1 300 €	1 600 €
- Un capital en cas de décès	1 600 €	3 200 €	3 200 €
- Des frais de transport médicalement justifiés (domicile - activités scolaires)	-	-	460 €
- TI (taux d'invalidité) = de 1 à 5 %	-	-	35 000 € x TI
- TI (taux d'invalidité) = de 6 à 33 %	14 000 € x TI	26 000 € x TI	46 000 € x TI
- TI (taux d'invalidité) = de 34 à 65 %	27 000 € x TI	51 000 € x TI	91 000 € x TI
- TI (taux d'invalidité) = de 66 à 100 %	42 000 € x TI	76 000 € x TI	145 000 € x TI
La couverture des frais de soins	150 % du TC	150 % du TC	150 % du TC
La défense pénale et recours	Jusqu'à 8 000 €	Jusqu'à 8 000 €	Jusqu'à 8 000 €
La responsabilité civile	Jusqu'à 5 000 000 € ⁽⁴⁾	Jusqu'à 5 000 000 € ⁽⁴⁾	Jusqu'à 5 000 000 € ⁽⁴⁾
	13€/an	16€/an	23€/an

La couverture des enfants s'exerce à partir de l'âge de deux ans

(1) À compter du 31^e jour d'interruption de la scolarité et pendant 8 mois maximum.
 (2) Déduction faite du remboursement effectué au titre du régime obligatoire.
 (3) Sauf en cas d'usage de véhicule à moteur.
 (4) Dont 500 000 € pour les dommages matériels.

Pour assurer gratuitement votre 4^{ème} enfant, contactez-moi.



■ **Oui je souhaite souscrire l'assurance scolaire et extra-scolaire pour mon (mes) enfant(s)**

1

Indiquez les noms et prénoms de vos enfants et la formule choisie.

1^{er} enfant

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Formule choisie :

A 13€/an B 16€/an C 23€/an

2^e enfant

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Formule choisie :

A 13€/an B 16€/an C 23€/an

3^e enfant

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Formule choisie :

A 13€/an B 16€/an C 23€/an

GRATUIT A PARTIR DU 4^E ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formule choisie :

A GRATUIT B GRATUIT C GRATUIT

2

Retournez votre demande à l'adresse indiquée au dos de ce coupon accompagnée de votre chèque libellé à l'ordre de Thélem assurances. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées au dos du coupon-réponse

3

Vous recevrez par retour l'attestation d'assurance et le certificat d'adhésion.

Cette garantie prend effet le lendemain midi de l'envoi du chèque (le cachet de la Poste faisant foi) et au plus tôt, le jour de la rentrée scolaire.